



POLE FORMATION
STATUT DE L'ENTRAINEUR
ORGANISATION DES WEPS 2014

Destinataire : Ligues organisatrices WEPS 2014

Pièces jointes : 1

Le statut de l'entraîneur prévoit dans son article 2 une **obligation de formation continue** pour les entraîneurs déclarés par les clubs engagés en championnat de France.

S'agissant de l'obligation de formation continue, nous vous informons que la date retenue est le week-end des **30 et 31 août 2014**.

Le tableau ci-dessous rappelle les ligues organisatrices et le CTS responsable du WEPS de chaque ligue.

ZONE	Ligue	Lieu	CTS Responsable du WEPS
NORD	Haute-Normandie	Rouen	Antoine LIGONNIERE
OUEST	Bretagne	Ploufragan	Christophe EVANO
SUD/EST	Provence	Fos sur Mer	Eric KEHLHOFFNER
EST	Alsace	Strasbourg	Abdel LOUCIF
CENTRE	Auvergne	Clermont-Ferrand	Isabelle FIJALKOWSKI
SUD-OUEST	Midi-Pyrénées	Toulouse	Fabien PERRIGAULT

A partir du 1^{er} juillet les entraîneurs des divisions concernées pourront s'inscrire directement sur le site de la fédération, à l'adresse suivante :

<http://www.ffbb.com/formations>

Le récapitulatif de ces inscriptions sera adressé à votre ligue début août 2014.

La liste des entraîneurs présents aux WEPS sera transmise à la Commission Fédérale des Techniciens qui regardera, lors de sa prochaine réunion courant septembre, la conformité de chaque club au regard du statut de l'entraîneur.

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Pôle Formation	Patrick BEESLEY, Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-06-16 2-TECHNICIENS - Note Clubs Championnats de France - WEPS 2014 - VFIN	